

J.A. 1000 Lausanne 1

Hebdomadaire romand
N° 419 8 septembre 1977
Quatorzième année

Rédacteur responsable :
Laurent Bonnard

Le numéro : 1 franc
Abonnement
pour une année : 48 francs

Administration, rédaction :
1002 Lausanne, case 2612
1003 Lausanne, Saint-Pierre 1
Tél. 021 / 22 69 10
C.C.P. 10-155 27

Imprimerie Raymond Fawer S.A.

Ont collaboré à ce numéro :
Rudolf Berner
Claude Bossy
Jean-Daniel Delley
René Duboux

Mauvais, donc dangereux

La sécurité intérieure de la Suisse exige-t-elle des moyens, en hommes et en matériels, accrus ? Le Conseil fédéral l'affirme plus qu'il ne le démontre. Est-il vraiment nécessaire d'acquérir quatorze véhicules blindés, à cinq cent mille francs la pièce, sept millions au total. Pour quoi faire ? Contre qui ?

Mais admettons, pour la poursuite de la discussion, qu'il faille mettre sur pied des moyens supplémentaires de police...

Le Conseil fédéral avait le choix entre trois voies : ou créer une police fédérale, engagée et rétribuée par la Confédération, ou faire appel de cas en cas aux Cantons pour qu'ils mettent à disposition des unités de police, ou se conférer le droit de mobiliser des unités cantonales, spéciales et équipées, instruites pour ce type d'intervention.

C'est la dernière solution qui a été finalement retenue, comme l'on sait.

Elle est mauvaise pour deux raisons.

Une nouvelle institution est créée qui aura sa dynamique propre. Les gendarmes mobilisables par la Confédération passeront pour être une troupe d'élite. L'état-major fédéral apparaîtra plus prestigieux. Seule la Confédération aura les larges moyens nécessaires pour offrir les derniers gadgets d'équipement. Bref, en peu de temps, le corps d'unités fédérales déclassera le reste des polices cantonales. L'armée suisse s'est organisée et a évolué exactement selon ce schéma.

Sous cette forme, la logique de l'institution, malgré les précautions prises, conduit à terme à une police fédérale.

Deuxième objection. Cette force pourra intervenir sur décision fédérale. L'article trois du projet est précis à cet égard. Le Conseil fédéral fixe les contingents nécessaires, ordonne leur mise sur pied et décide de leur engagement. Le sens de l'article 16 de la Constitution fédérale est dès lors biaisé, car il prévoit, lui, que c'est le « canton menacé »

qui prend l'initiative de s'adresser au Conseil fédéral. Désormais, Berne décidera.

En fait, la procédure actuelle offre de fortes garanties.

Prenons le cas de Gösgen ! Tous les Cantons ont envoyé à la demande du Conseil fédéral, sollicité par le canton de Soleure, des contingents. Et ils étaient tenus de le faire au sens de l'article 16 de la Constitution évoqué plus haut. Mais chaque Conseil d'Etat a dû en délibérer. Des oppositions se sont manifestées au sein de plusieurs Grands Conseils (Genève, Bâle-Ville). Cette affaire a touché l'opinion de chaque Canton pris séparément. Ce furent donc autant de contrôles.

Si des affrontements devaient se produire, on imagine que chaque gouvernement cantonal, parce que responsable devant son législatif et devant l'opinion, veillerait à ce que toutes les précautions soient prises, que les moyens mis sur pied soient proportionnels à la situation.

Lorsqu'il y aura une troupe « fédérale », avec un commandement désigné par le Conseil fédéral, lorsque la responsabilité sera fédérale, les risques de dérapage seront infiniment plus considérables. Mobiliser mille hommes et des véhicules blindés pour maintenir l'ordre intérieur, quel immense pouvoir ! quel risque !

Or ce sont les possibilités de contrôles cantonaux que l'on cherche à écarter, l'article 16 de la Constitution, toujours lui ! étant interprété désormais dans un sens centralisateur.

Il s'agit d'un mauvais projet. Mais dans ce domaine, un mauvais projet est un projet dangereux.

DANS CE NUMÉRO

P. 2 : Courrier — Dans les kiosques; p. 3 : Aménagement du territoire : De concessions en concessions — Alcools; p. 4 : Droits politiques : Sus aux groupuscules, aux comités et aux idéalistes — Le temps des parlementaires — Le hit-parade des conseils d'administration; p. 5 : Le carnet de Jeanlouis Cornuz — Du Québec au Jura : la quête d'une identité; p. 6 : Valais : une lézarde; p. 7 : Point de vue — AVS on manoeuvre.

COURRIER

Energie: le poids des collectivités publiques

Encore une réaction après l'échange de propos entre M. Jacques Desmeules, directeur de la Compagnie vaudoise d'électricité et notre ami Pierre Lehmann! Après la publication de cette dernière colonne, passons à autre chose... (Réd.).

Dans sa lettre à DP (No 414), M. Desmeules se réfère à une session du Grand Conseil vaudois de 1965. On peut se demander si il a eu un trou de mémoire sur les deux dernières années qui ont vu ce Grand Conseil, précisément, s'opposer au stockage de déchets radioactifs à Bex et désapprouver la politique énergétique fédérale à cause du développement de l'énergie nucléaire.

A ce propos, on peut se poser une question digne d'intérêt: les représentants de l'Exécutif vaudois siégeant au conseil d'administration présidé par

M. Desmeules ont-ils pris des positions cohérentes avec celles de l'organe souverain qu'ils représentent (le Canton détient environ 30% de participation à la CVE)?

Par ailleurs, on attend aussi avec impatience les réponses des gouvernements cantonaux à la lettre du conseiller fédéral Ritschard les invitant à prendre toutes les mesures, dans la sphère de leurs compétences, en matière de politique énergétique, en vue, surtout, de limiter le gaspillage.

PS. Une calorie d'honneur à M. Claude Zangger, vice-directeur de l'Office fédéral de l'énergie! On peut lire en effet dans le bulletin daté du mois de juin de l'A.I.E.A. (Agence internationale pour l'énergie atomique), qu'il a présenté à la conférence internationale de Salzbourg sur l'énergie atomique un exposé sur « le processus démocratique de décision en usage en Suisse »!

Décidément, je ne comprends rien à la démocratie.

J.-R. Yersin

DANS LES KIOSQUES

Le marché de la santé

La crise de la presse ne touche pas tous les éditeurs et il s'en trouve toujours qui sont prêts à préparer le lancement de nouvelles publications. Actuellement, c'est Hudson & Co, à Goldach, en Suisse orientale, qui teste le numéro 0 d'un magazine intitulé « FIT ». Quel est l'avenir d'une revue suisse, de langue allemande, pour le fitness et les loisirs?

La même semaine où un échantillon de lecteurs potentiels sont interrogés sur leurs impressions de « FIT », les lecteurs de la « Leserzeitung » apprennent que leur magazine politique doit réduire son rythme de parution pendant les deux mois qui restent jusqu'à la fin de l'exercice annuel. La mise au point de la cartothèque des abonnés a permis de repérer un nombre élevé de clandestins qui ne payaient pas ou qui recevaient le journal à double.

Par conséquent, malgré l'arrivée de 1650 nouveaux abonnés depuis le début de l'exercice en cours, le total des abonnés n'a que peu augmenté et il est très au-dessous du chiffre assurant l'équilibre budgétaire.

— *Le mensuel culturel bernois « Zytglogge Zytig » (Journal de la Tour de l'horloge) entame sa troisième année de parution. Déjà introduit à Bienne, il commence à publier dans son podium suisse la liste des spectacles du mois du Grand Théâtre de Genève, du Centre dramatique de Lausanne et du Centre culturel neuchâtelois. En lisant ce supplément, c'est une information très vaste sur les spectacles dans toute la Suisse qui prend forme.*

— *La traduction allemande du livre de Victor Lasserre « Une Suisse insoupçonnée — Lettre ouverte à Jean Ziegler » paraît en feuilleton dans le quotidien local « Zofinger Tagblatt ».*

— *Depuis quelques jours deux grandes publications en langue anglaise paraissent sur des presses suisses: le magazine hebdomadaire « Newsweek »*

à Winterthour et le quotidien « Herald Tribune » à Zurich.

— *Terminons en citant une des remarques quotidiennes du bonhomme AZ de la « Thurgauer AZ »: On ne s'occupe pas de la misère de ceux qui ont faim sans qu'ils en soient responsables et on nourrit artificiellement ceux qui jeûnent volontairement!*

— *Hors des kiosques, mais d'une actualité et d'un intérêt certains, une brochure parue à Genève et qui mérite plus qu'une audience de « spécialistes » ou de personnes directement concernées: l'opuscule en question s'intitule « Les personnes âgées »; il est publié par le Département de la prévoyance sociale et de la santé publique du canton de Genève.*

En quelque soixante pages, une somme d'indications pratiques sur la situation du troisième âge dans la cité de Calvin, des données démographiques à celles concernant l'hospitalisation des personnes âgées, en passant par l'assistance sociale, la fiscalité, les loisirs, entre autres.

Nul doute que le « troisième âge » est une des pierres de touche les plus sensibles de notre organisation sociale. Ne fut-ce — mais ce n'est qu'un aspect parmi d'autres — que par le nombre des « vieillards »!

Voyez plutôt le cas de Genève, spécialement parlant. La population genevoise est, à vrai dire, une des plus « vieilles » de Suisse, ce que l'on a tenté d'expliquer par le niveau traditionnellement bas de sa fécondité: en 1960, seuls les cantons d'Appenzell Rhodes-Ext. (159 pour mille), Appenzell Rhodes-Int. (122 pour mille) et du Tessin (122 pour mille) comptaient une proportion de personnes âgées plus élevée que Genève où l'on dénombrait de 1950 à 1970 117 personnes âgées de 65 ans et plus pour 1000 résidents (moyenne suisse 1960: 102 pour mille); en 1970 pourtant, du fait d'une très forte immigration de jeunes adultes, dix cantons ou demi-cantons avaient passé devant Genève, la tête restant à Appenzell Rhodes-Ext. avec 165 pour mille et Bâle-Campagne recensant le moins de personnes âgées (83 pour mille).

De concessions en concessions

La polémique avait obscurci le débat sur l'aménagement du territoire avant la dernière votation fédérale en la matière. Aujourd'hui, alors qu'est publié un nouveau projet de loi, il paraissait indispensable de retrouver dans les textes le sens véritable de la démarche entreprise; on sait que c'est le peuple suisse qui a imposé ce travail au législateur fédéral en votant, en 1969, deux articles constitutionnels qui rendent inévitable l'adoption d'une loi sur le sujet.

Le compromis auquel sont parvenus les spécialistes échaudés par l'échec de leur premier projet fait, à première lecture, la part belle aux cantons : a Confédération, elle, garde bien des tâches de « coordination », mais l'ampleur de ce travail dépendra, semble-t-il, du bon-vouloir des gouvernements cantonaux. Victoire, donc, des « fédéralistes ». Nous le rappelions dans un premier article (DP 417).

Zones de flou

Aller plus loin dans l'analyse, c'est découvrir de nouvelles zones de flou. Sur le terrain, tout va donc se jouer sur l'établissement des « plans directeurs ». Là encore, repli sur les cantons ! Suivez les commentateurs du nouveaux projet : « Le plan directeur repose sur des études générales en matière d'aménagement, entreprises au niveau cantonal; les cantons déterminent alors le développement souhaitable de leur territoire, comme auraient dû le faire dans une loi rejetée les conceptions directrices pour le territoire national; ces études portent principalement sur l'utilisation du sol et l'occupation du territoire ». On peut légitimement se demander dans quelle mesure ces plans cantonaux pourront suppléer aux conceptions directrices fédérales prévues en 1974, ce d'autant plus que la Confédération ne conserve ici finalement qu'une fonction assez vague de « gar-

dienne » des tâches d'aménagement de l'espace... La plus grande partie de ses partisans, tiennent à n'en pas douter l'aménagement du territoire comme un moyen de défendre leur environnement face à des constructions anarchiques ou des menées spéculatrices sur le sol : on constate que le nouveau projet de loi, dans l'espoir probablement de faire passer l'idée d'aménagement par la petite porte, ne répond plus que vaguement à ces espoirs qui pouvaient passer du reste pour chimériques.

Souplesse et incertitude

Témoin de l'amaigrissement des ambitions sur le plan cantonal — et tout converge à ce niveau — la très grande souplesse qui présidera à l'établissement des plans directeurs, une souplesse qui confine à l'incertitude. Le commentaire du deuxième texte consacre cette évolution : « Contrairement à la loi rejetée, le plan directeur ne détermine pas, dans le nouveau projet, des territoires d'affectation (...) il montre ce qui doit être fait ou ce qui ne

Alcools

On s'est levé tôt, car la représentation est longue. Depuis que la Fête a commencé, la ville est en état de veille permanente, l'excitation de ses habitants cédant parfois à la somnolence ou à l'abrutissement selon le degré de fatigue et d'intoxication, pour renaître au son d'une musique.

La Fleur est partout : sur les oriflammes qui pendent aux fenêtres, sur les drapeaux qui ondulent, sur les lampions qui tremblotent. Son odeur reflue des caves ouvertes à tous et sa saveur remplit l'estomac de la ville et embue les regards.

La Fête était belle. Après la remise des récompenses aux planteurs émérites, ont défilé des soldats des temps héroïques, puis les saisons repré-

doit pas l'être pour assurer une bonne coordination lors de l'accomplissement de tâches d'aménagement; il met aussi en évidence les conflits qui doivent être résolus si l'on veut respecter le mandat constitutionnel ».

De concessions à ceux qui ne voulaient pas de l'aménagement, en concessions à ceux qui ne voulaient pas comme il était proposé en 1974, on arrive à une nouvelle « philosophie » de cette tâche primordiale qu'il vaut la peine de cerner.

Tout se passe comme si, désormais, l'aménagement du territoire avait perdu de sa substance propre : les offices cantonaux adhoc (ou les offices à qui l'on confie, en sus de leur mission, cette responsabilité) deviennent le lieu où l'on coordonne les tâches qui ont des incidences sur l'espace. Cette forme de régression pourrait être favorable à l'épanouissement d'une vue d'ensemble de notre environnement, mais là où le bât blesse c'est qu'aucune instance d'arbitrage n'est vraiment prévue entre les tâches en question... et lorsque l'on imagine les conflits d'intérêts inévitables (incarnés par exemple dans l'urbanisation actuelle) que comporte une organisation du territoire, tous les doutes sont permis. Ils seront levés, il faut l'espérer, lors de la prochaine phase du débat, devant les députés.

sentées par de gracieuses jeunesses entourées d'indigènes de tous les âges, figurant les travaux et les jours, les peines et les loisirs. Les éléments hostiles ou favorables ont aussi été évoqués. Tout ce qui gravite autour de « la plante » était à l'honneur. Les notables présents ont même eu droit à une bouffée au cours du spectacle.

Et le touriste s'émerveille : l'accueil de la population est chaleureux, tout l'invite à se mêler à l'orgie ambiante, il n'y a plus de frontières, plus de limites, plus de frein. On rit en croisant un groupe pris de fumée. La drogue est dangereuse, certes, mais il suffit d'en user avec modération.

Et, bon Bouddah ! cette Fête du Pavot n'a-t-elle pas lieu qu'une fois toutes les 300 lunes ?

DROITS POLITIQUES

Sus aux groupuscules, aux comités et aux idéalistes

Dans son message aux Chambres proposant le doublement des signatures pour l'initiative et le référendum le Conseil fédéral insiste sur le fait qu'il s'agit là d'une simple adaptation numérique; pas question de toucher aux droits populaires. Voilà pour la thèse « officielle » !

Pourtant, pour qui se donne la peine de consulter les interventions parlementaires des trente dernières années sur ce sujet, pour qui connaît les réactions de l'administration fédérale à l'annonce du lancement d'une initiative ou d'un référendum, la réalité est toute différente.

Au sein de la classe politique c'est la grogne, l'irritation. Passe encore lorsqu'il s'agit d'une action menée par le Parti socialiste suisse ou les syndicats, à la rigueur l'Alliance des indépendants : ce sont là des acteurs reconnus du jeu politique qui tentent par ce moyen de se placer pour une négociation future ou de rattraper un échec sur le plan parlementaire.

Mais quand des groupuscules, des comités de tout acabit, des idéalistes écologiques se mêlent d'intervenir, proposent de toucher à la Constitution — des gens qui souvent ne connaissent rien au droit ! — c'en est trop. C'est contre eux que sont dirigées les nouvelles dispositions contestées (doublement des signatures, délai pour la récolte).

Qu'une majorité au sein des autorités n'apprécie guère l'usage des droits populaires, rien que de très normal — à l'origine ils n'ont pas été donnés de gaieté de cœur mais sous la pression —. De cette manière le parlement n'a pas le monopole, il se trouve en situation de concurrence : c'est la démocratie semi-directe.

Mais que cette majorité cherche, par la bande, à limiter par petites touches successives l'accès à ces droits, qu'elle tente par là de jeter le discrédit sur le sérieux de petits groupes de citoyens et sur l'intérêt de leurs demandes, cela n'est pas admissible.

Lorsque le Conseil fédéral constate, toujours dans son message, que la moyenne des signatures récoltées pour une initiative atteignait 100 000 au début du siècle, alors qu'après 1945 cette moyenne descend à 70 000, il oublie que la réalité sociologique du pays a changé dans l'intervalle. Au XIX^e et dans la première partie du XX^e siècle, les conflits politiques s'exprimaient par le biais d'un clivage idéologique important et permanent, le camp radical et le camp conservateur polarisant les forces du pays. Tel n'est plus le cas. Certes, en apparence, la société suisse est actuellement fortement structurée — partis politiques, organisations économiques; mais cette structure n'est pas à

Le temps des parlementaires

Est-ce vraiment parce que les citoyens suisses « abusent » de leurs droits démocratiques que les parlementaires sont surchargés ? C'est en tout cas l'un des arguments avancés pour justifier les dispositions qui tendraient à rendre l'exercice des droits populaires plus difficile. Or que constate-t-on dans un tout autre champ d'activité des politiciens helvétiques ? 26,7% des conseillers nationaux radicaux élu en 1971 étaient titulaires de quatre mandats ou plus dans des conseils d'administration (3,4%, dix et plus); au sein du Parti démocrate-chrétien, 37,5% en avait quatre ou davantage (16,7%, dix et plus); moins de 20% des parlementaires socialistes siégeaient dans des conseils d'administration publics ou privés... De là à dire que c'est dans ce secteur que du temps pourrait être gagné, il n'y a qu'un pas, un pas du reste d'autant plus facile à franchir que la « recession » rend les sièges dans les conseils plus brûlants qu'auparavant dans la majorité des cas : c'est la fin des jetons de présence honorifiques; vient la période, pour les administrateurs, des investissements sérieux en heures de travail, des préoccupations sociales et économiques nettement plus lourdes. La face visible de l'iceberg, dans le travail d'un administrateur, ce sont les séances. Là, si les sta-

même de refléter tous les problèmes qui préoccupent de larges secteurs de la population. Une grande partie des thèmes abordés par les initiatives de la dernière décennie, initiatives lancées par des groupes marginaux, le prouve.

Il serait souhaitable qu'un débat s'engage sur les avantages et les inconvénients de la démocratie directe. Ce que nous propose la majorité parlementaire, c'est d'éviter le débat, c'est un aménagement soi-disant technique, qui en réalité affaiblira encore les possibilités de participation à la vie politique. Participation que, par ailleurs, on désire voir unanimement se développer. Ce n'est pas très honnête.

tuts de Holderbank prévoient que le conseil d'administration se réunira au moins deux fois par an, chez Hero, au moins trois fois, c'est manifestement la limite inférieure. Le plus souvent, dans les entreprises et sociétés d'une certaine importance, ce sont six réunions qui sont la règle : Hermès-Precisa, Alusuisse, Von Roll, Réassurance suisse, Elektrowatt, Crédit Suisse, Union de Banques Suisses. A la Banque Populaire Suisse, on se retrouve douze fois par an...

Et les obligations se multiplient si l'on fait partie du bureau du conseil d'administration : ce cénacle restreint se réunit 19 fois à la SBS, à peu près autant au Crédit Suisse, toutes les deux ou trois semaines à la Banque Populaire, une fois par mois chez Sandoz et à Swissair.

Le code

Et nul doute qu'au long de ces séances, les difficultés économiques et certains scandales récents ne rendent la tâche des administrateurs toujours plus importante. On est loin de la situation faite aux conseils outre Rhin qui bornent, « grosso modo », leur activité au contrôle de la marche de la société : les normes du Code des obligations helvétiques vont plus loin à l'évidence, qui stipulent que les administrateurs sont tenus, entre autres (art. 722) :

— « de préparer les délibérations de l'assemblée générale et d'exécuter les décisions de celle-ci » ;
 — « d'établir les règlements indispensables pour l'exploitation de l'entreprise et de donner les instructions nécessaires à la direction » ;
 — « de surveiller les personnes chargées de la gestion et de la représentation, pour assurer à l'entreprise une activité conforme à la loi, aux statuts et aux règlements, et de se faire renseigner régulièrement sur la marche des affaires ».

Limiter les mandats

On conçoit facilement que dans de telles conditions une limitation du nombre de mandats de conseil d'administration soit jugée souhaitable; à plus forte raison pour des parlementaires confrontés à tous les problèmes inhérents à leur condition de représentants non-professionnels du Souverain... On est loin ici de la « surcharge » causée aux parlementaires par une « multiplication » des initiatives et des référendums.

ANNEXE

Le hit-parade des conseils d'administration

Les considérations financières n'ont probablement que peu d'importance dans ce processus d'encombrement de nos parlementaires-administrateurs. Il est juste cependant de fixer ici quelques ordres de grandeur.

On sait que les tantièmes (art. 677 du Code des obligations) versés aux administrateurs peuvent varier selon la marche de l'entreprise (ils n'entrent en ligne de compte que si les dividendes aux actionnaires ont été servis à un taux fixé légalement, et les réserves légales pourvues). En principe, les tantièmes montent lorsque les bénéfices augmentent (cf BBC), diminuent en cas de conjoncture défavorable.

Mais la pratique en ce domaine est multiple : les tantièmes peuvent rester fixes; apparaissent alors en complément les dédommagements aux administrateurs. Les tantièmes peuvent également lais-

ser la place à des indemnités forfaitaires ou fixes qui ont l'avantage de pouvoir être comptabilisées dans les frais généraux de la société. Des exemples :

Société	Bénéfices nets (mio. fr.)				Tantièmes (mio fr.)				Nombre de membres
	1973	1974	1975	1976	1973	1974	1975	1976	
Crédit suisse	137	156	172	201	1,2	1,2	1,2	1,2	22
UBS	166	183	208	233	1,1	1,1	1,2	1,2	22
SBS	160	178	199	226	0,99	0,99	0,45	—	23
BPS	42	46	46	53	—	—	—	—	21
Winterthur	33	37	43	48	0,3	0,5	0,5	0,5	12
Réass. suisse	52	63	53	55	0,45	0,47	0,44	0,44	11
Motor-Columbus	12	14	17	10	0,31	0,36	0,44	0,06	17
Elektrowatt	28	29	33	17	0,65	0,65	0,65	0,43	10
Oerlikon-Bührle	—	—	120	158	—	—	—	—	5
Hero	14	12	6	7	0,18	0,19	0,17	0,18	4
Holderbank	141	100	72	94	0,26	0,28	0,27	0,29	15
Sulzer	48	50	49	47	0,63	0,67	0,67	0,63	14
Von Roll	12	13	—0,1	±0	—	—	—	—	12
Sandoz	224	185	146	144	1,1	1,1	1,2	1,1	11
Swissair	40	42	25	32	—	—	—	—	29
BBC	23	34	35	38	0,36	0,53	0,55	0,59	18
Hermès-Precisa	4	3	—11	±0	—	—	—	—	9
Alusuisse	45	63	32	33	0,8	1,2	0,25	0,25	13

Le « Tages Anzeiger » qui publie ce tableau récapitulatif fournit encore les précisions suivantes :

— Trois des « grandes » banques pratiquent, en sus des tantièmes indiqués plus haut, le système des indemnités fixes : le Crédit Suisse a consacré l'année passée 0,5 millions à cette sorte d'indemnités (en 1976, on a renoncé aux tantièmes à cause de Chiasso); à la SBS, depuis 1976, 55 000 francs d'indemnités fixes par administrateur; à la BPS, 15 000 francs (plus 30 000 pour les membres du bureau). A l'UBS, on attribue aux administrateurs des honoraires fixes de 12 000 francs.

— Les indemnités fixes sont également la règle à Motor Columbus (3000 francs par administrateur), Holderbank (montant indépendant des résultats commerciaux), chez Sulzer (montant indépendant des résultats commerciaux), Von Roll (plus jetons de présence), Sandoz, à la Swissair et à BBC, à Hermès-Precisa (où le total est, paraît-il, modeste) et à Alusuisse (200 000 francs au total).

— A la Winterthur, à la Réassurance suisse et à Elektrowatt, c'est le régime des indemnités indépendantes du bénéfice net qui prévaut.

— Chez Oerlikon-Bührle, des honoraires fixes de 50 000 francs par administrateur.

LE CARNET DE JEANLOUIS CORNUZ

L'ivraie et le bon grain

Je lis dans la « Nouvelle Revue de Lausanne » du 26 août un article de Fred Hirzel intitulé « Une fête à la gloire de l'Homme », dans lequel il s'en prend au festival organisé à Ouchy les 2, 3 et 4 septembre : *Trois Jours pour l'Homme*.

Festival placé sous le patronage, entre autres, d'Amnesty International, du centre Martin Luther King, de la Déclaration de Berne, de la Ligue suisse des droits de l'homme et de Terre des Hommes international.

Ce festival aurait choisi un « beau sujet » en guise « d'habile camouflage à des manigances subversives ».

La preuve ? les orateurs prévus sont René Dumont, partisan d'une écologie socialiste (absent en définitive), Christian Grobet, socialiste, Jean Ziegler, autre socialiste, qui « dégoûsера » sur le Tiers monde...

« A Vidy, on ne vous dira pas que l'énergie atomique n'est ni plus dangereuse ni plus sale que les autres (les habitants de Seveso ne démentiront sans doute pas M. Hirzel...), bien au contraire, et qu'elle est indispensable pour assurer l'avenir énergétique du globe. On ne vous dira pas que le pays qui viole le plus effrontément les droits de l'homme, c'est l'URSS. »

On ne vous dira pas ? Tiens ! tiens ! Je lis pourtant que parmi les associations figurant au « Comité », il y a le « Comité de solidarité avec les opposants aux pays de l'Est »... Dont on peut raisonnablement attendre qu'ils parlent des violations des dits droits en Union soviétique — que peut-être même ils en parlent plus que des violations autrement plus graves en Iran, Argentine, Chili et autres lieux. Pareil à quelques-uns de mes élèves — rares, je dois dire, Dieu merci ! — M. Hirzel sous-estime un peu la nécessité de lire un texte avant de le critiquer... Il est vrai que la lecture est un art difficile, et qu'au procès d'André Bonnard, tel agent de la police fédérale lisait *Bovard* pour *Bonnard*, et *Nicole* pour *Nicolet* !

« Il est regrettable de constater que des mouvements aussi honnêtes qu'Amnesty International s'associent pour l'occasion aux ténors de la gauche révolutionnaire », conclut M. Hirzel.

Ce que c'est que l'hérédité spirituelle ! Dans cette même « Revue » (qui n'était pas encore « Nouvelle Revue »), le 9 juin 1938, répondant à 33 professeurs d'Université, écrivains, artistes, qui s'étaient plaints du silence des journaux sur des causeries d'Edmond Gilliard, données au Palais de Rumine sous les auspices des Etudes de Lettres, le rédacteur d'alors, R. Rubattel, écrivait : « Ces lignes sont signées de noms connus, *quelques-uns fort estimables* (c'est moi qui souligne), tels, notamment, Clément, Bosshard, C.-F. Ramuz et P. Meylan, d'autres qui vous obligent à imaginer qu'il pleut lorsque le soleil brûle sur les routes... » Visait-il Ansermet, Auberjonois ou Henri Miéville ?

Le procédé est toujours le même : jeter le discrédit sur tous ceux qui ne partagent pas les opinions officielles; récupérer ceux qu'on ne peut décidément pas discréditer, en insinuant que ce sont des naïfs, qui se sont égarés en mauvaise compagnie.

J.C.

Du Québec au Jura : la quête d'une identité

« Vive le Québec... libre » ! Gaffe calculée, élan du cœur, ces quelques mots lancés par le Général de Gaulle le 24 juillet 1967 du haut du balcon de l'Hôtel-de-ville de Montréal avaient provoqué un choc et fortifié un espoir invincible chez tous les Canadiens francophones. Ces mots « qui font vivre » allaient accélérer une évolution irrésistible vers l'indépendance de toutes les minorités. Du Québec au Jura, de l'Asie jusqu'en Europe orientale.

Dix ans plus tard, des rêves deviennent réalités. Au Jura, le référendum ayant abouti, une Constitution a été votée. Au Québec, en obtenant un peu plus

de 40% des suffrages en 1976, le Parti québécois a conquis la majorité des sièges au Parlement de la « belle Province ». Maintenant il est question d'une consultation populaire sur l'indépendance du Québec. Comme dans le Jura, nombre de voix portent déjà les futures lettres d'immatriculation.

Il faut remonter le fleuve Hudson, les routes de la Nouvelle Angleterre pour comprendre le miracle de vitalité et de fidélité que constitue le maintien d'une nation française en Amérique du Nord. On entend d'abord les voix lointaines des radios — Radio-Canada et Radio-Québec. Avec les accents, les mots, les intonations, les tournures d'un autre temps. Une langue savoureuse pleine d'images — je vous ai vu à travers les branches, il ne faut pas niaiser —, pleine de richesses — au troisième plancher, c'est dispendieux —. Et puis il y a les lieux-dits — Champlain, Saint-Luc, Saint-Jean — les patronymes : les Begin, les Drapeau, les La Victoire, les Tremblay. Enfin il y a les drapeaux frappés de la feuille d'érable, les drapeaux frappés aux fleurs de lys, le Québec.

Contre les rigueurs du climat, la domination anglo-saxonne, les quelques milliers de Français devenus Canadiens, vaincus et coupés de leur métropole, submergés de toute part par la culture américaine ont maintenu leur langue et leur identité. « Grâce à la Bible et aux curés », nous dit un étudiant de Chicoutimi, « et à notre devise — je me souviens — nous ne sommes pas devenus Anglais, ni Américains. Et nous ne sommes plus Français. » Canadiens ? La réponse, c'est ce refrain d'une chansonnière à la terrasse d'un café : « Je suis de nationalité québécoise française », refrain que la foule des clients et des passants chantaient en chœur et avec passion.

Des mots, des chansons, la tradition orale reste vivace. Dans aucun pays sans doute les chansonniers et les musiciens ne sont aussi populaires. A part Vignault et Charlebois, il y en a des dizaines d'autres. De Gaspé, de Trois-Rivières, de Québec, ils font revivre un folklore qui parle de neige, de rivières, de barques et d'oiseaux, de fontaine et

d'amour. Un monde disparu dont les Québécois soudain déracinés ont comme une secrète nostalgie.

Tout a changé très vite et très profondément dans ce pays. En une génération, la majeure partie de la population est devenue urbaine. Dans les années 60, « la Révolution tranquille » a été marquée par l'intervention directe de l'Etat dans le secteur économique, l'extension de la fonction publique dans la société, l'éducation en particulier. Ce qui a permis aux classes moyennes francophones de contrôler progressivement l'appareil d'Etat. Et de supplanter la puissance du clergé, de contrebalancer les pouvoirs économiques détenus par la bourgeoisie anglophone.

La réforme du système scolaire, et surtout le développement considérable de la radio et de la télévision — sociétés privées et sociétés nationales — ont certainement contribué au renouveau de la culture québécoise. De cette « québécutude » qui est volonté d'affirmer une langue et une culture différentes dans le continent nord-américain. D'abord le fait des intellectuels, des étudiants, elle a gagné maintenant toutes les catégories sociales. Le nationalisme québécois, c'est le goût des accents, d'une langue, d'une histoire et d'un pays, bref d'une identité.

Le Québec deviendra-t-il indépendant ? Les résultats des sondages sont contradictoires. Pour certains observateurs, le courant de l'indépendance est désormais irrésistible. Le gouvernement fédéral accuse la radio et la télévision de propagande séparatiste. Il est vrai que dans ce pays de traditions orales vivantes les moyens de communication de masse ont un impact considérable. Une enquête est en cours. Mais que pourrait-on prouver ? Il faudrait censurer tous des media qui jour et nuit parlent et chantent avec les accents d'un Québec déjà libre.

Un Etat francophone est-il viable en Amérique du Nord ? Cinq millions de Québécois français, soit 80% de la population totale, sur un territoire immense — près de quatre fois la superficie de la France — ont certainement un avenir. Les res-

sources minières y sont considérables et encore à peine exploitées. Reste à trouver la formule d'une indépendance qui ne marque pas une rupture économique.

« Comme la Suisse a été malade du Jura, le Canada est malade du Québec »; disait un journaliste québécois. « Mais nous autres, nous avons survécu aux longs hivers, aux Anglais, aux Américains, aux Canadiens, alors nous survivrons à l'indépendance. Nous retrouverons notre assiette, nous serons enfin Québécois français. »

1978 sera-t-elle l'année du Québec ? Cet été déjà, que de touristes au Québec, que de francophones ravis de rencontrer un peuple chaleureux qui in-

Valais: une lézarde

Lorsque, il y a des mois, « Kritisches Oberwallis » interpellait le gouvernement valaisan au sujet des mandats confiés à un bureau d'ingénieurs ayant conservé des liens avec le conseiller d'Etat Zufferey, on lui avait fait, de haut, la leçon : « Si le dépôt d'une petite question doit pouvoir vous aider dans l'exercice de votre mandat de parlementaire, il ne doit jamais servir d'arme politique partisane... », avait précisé le Conseil d'Etat (cf. DP 379). La teneur des documents produits par le mouvement de gauche haut-valaisan aurait pu pourtant servir de sonnette d'alarme et provoquer une enquête sur les collusions entre secteur public et secteur privé.

Aujourd'hui le Valais nage en plein scandale où se retrouve tout un monde du génie civil et de la finance. Et comme de juste, à peine le dossier ouvert, le « Nouvelliste » crie au « délire masochiste » (2 sept.): (...) « Pourquoi dépasser le cadre de soupçons étayés pour plonger dans une fiction nauséuse ? Ces mêmes Valaisans sont prêts à couper des branches vertes et saines pour se faire mieux fouetter par la suite. Il est temps de revenir à la raison ». La nouvelle de l'arrestation de la première haute personnalité était tombée mardi 30 août...

vente son avenir. Alors que la France est officiellement présente, surtout dans les domaines de l'information et de l'éducation, la Suisse reste étrangement à l'écart. Certes, il y a les « chalets suisses » et autres restaurants très appréciés dans les villes. Certes il y a les investissements considérables de nos banques dans des sociétés électriques et minières. Mais il serait temps que la Suisse, et surtout les cantons romands, inaugurent une politique officielle d'échanges et de coopération. Et quand le dialogue sera engagé avec le Québec, on pourra engager la conversation avec le canton du Jura...

R.D.

Nul doute, comme l'écrit l'organe du parti socialiste, « Le Peuple valaisan », sous la plume de Lucien Rosset, que le chef du Département des travaux publics, M. Steiner, soit maintenant au pied du mur. Nul doute que le « lobby politico-routier » doive être mis au pas. Nul doute que des solutions légales existent qui pourraient rétablir la confiance : Lucien Rosset cite notamment la réactivation de la commission permanente des routes, l'accroissement du contrôle des fonds concernés par le Département des finances, par l'Inspection cantonale (à la clef, la loi sur les finances publiques réclamée sans succès).

Mais la réflexion ne devrait pas s'arrêter là. On doit s'interroger sur le climat politique et social qui a permis de tels abus. Comme pour l'affaire Bourgnicht à Fribourg, ou celle de Plan-les-Ouates à Genève, on est frappé de constater combien la domination absolue d'un parti, d'une caste donc, sur un canton, favorise les excès. A cet égard, il faut souhaiter que la diversification de la presse valaisanne, à travers la fondation d'un nouveau quotidien, apporte l'air frais nécessaire, crée un espace où des voix divergentes puissent s'exprimer, exercer un certain contrôle démocratique.

POINT DE VUE

Sérénade énergétique

L'actualité passe rapidement. Rappelez-vous pourtant ! Il y a eu d'abord les manifestations anti-nucléaires de Gösgen avec le déploiement ridicule de forces de polices venues de tous les cantons. On aurait voulu faire de la publicité aux opposants du nucléaire qu'on ne s'y serait pas pris autrement.

Puis la radio nous a gratifié de commentaires ébahis sur l'accord franco-allemand en matière de surgénérateurs avec cet intarissable Eric Schärli venant nous expliquer le miracle de la production du Plutonium. Pas un mot d'ailleurs sur le fait que le Plutonium est, avec peut-être la dioxine (Seveso), la plus dangereuse saleté que l'homme ait produit par ses manipulations de la matière.

Puis on nous annonce triomphalement que les Suisses ont accru leur consommation d'électricité et de mazout. Relevons à ce propos que l'Agence internationale de l'Energie avait déjà constaté qu'en Suisse, justement, on ne faisait aucun effort digne de ce nom dans le domaine des économies d'énergie; critique que nos édiles et promoteurs de centrales avaient rejetée avec indignation (sous prétexte d'ingérence inadmissible dans nos affaires intérieures ?).

Pour couronner le tout, on trouve dans la « Tribune le Matin » du mardi 5 juillet, à la page des affaires, un article de Henri E. Magnenat intitulé « de l'électricité dans l'air » où on lit, entre autres, ceci : « On aimerait dès lors que les opposants à l'énergie nucléaire, pour la défense de leur cause, restreignent leurs besoins personnels... or rien ne montre que ces adeptes de l'arrêt de l'accroissement de l'énergie ou d'un frein à son renchérissement (sic) entendent donner l'exemple d'un mode de vie différent ». Je n'invente rien.

Il est indispensable de revenir sur ce genre d'argumentation, pour constater d'abord que l'auteur de l'article n'a aucun moyen de savoir si les opposants au nucléaire ne font pas des économies d'énergie chez eux.

Si l'on poursuit le raisonnement de M. Magnenat jusqu'à sa conclusion logique, il faudra diviser la Suisse en deux clans : ceux qui s'opposent au nucléaire et qui devront s'éclairer à la chandelle ou se coucher avec les poules pour que les autres, ceux qui sont pour le nucléaire, puissent disposer de tout le courant que leur moindre caprice puisse exiger. Moyennant quoi « on » sera éventuellement d'accord de ne pas construire toutes les centrales nucléaires projetées.

On retrouve là un raisonnement, si c'en est un, qui est souvent utilisé par ceux qui détiennent le pouvoir ou sont plus ou moins bien installés dans le fromage : les opposants du système ne devraient avoir le droit de bénéficier d'aucun des avantages de ce système, à la limite, ils devraient être exclus.

C'est simpliste, prétentieux et inefficace.

Il existe d'autres moyens pour réduire la consommation de courant ou de mazout. Les plus efficaces sont ceux qui s'attaquent aux gaspillages les plus évidents. J'ai déjà cité le chauffage électrique direct. Il y a aussi les grosses voitures. Les chambres inhabitées mais néanmoins chauffées, les piscines privées ou publiques chauffées au mazout ou au gaz, les grands immeubles mal isolés. Mais voilà, tous ces gaspillages sont en général le fait de gens qui ont, comme on dit, les moyens. Et souvent, ils bénéficient même d'une prime de gaspillage sous la forme d'une réduction de tarif au-delà d'une certaine consommation. Alors n'est-ce pas, cela forcerait de s'attaquer aux privilèges de ceux qui ont les moyens justement. Et ce combat là reste, pour l'instant tout au moins, très inégal.

P. Lehmann

AVS: on manœuvre à droite

Avec quelle surprise la Société pour le développement de l'économie suisse (SDES), organe du patronat et de la finance, n'a-t-elle pas appris le lancement d'un référendum contre la neuvième révision de l'AVS ! Les rédacteurs du dernier bulletin de la SDES écrivent donc : « De façon assez inattendue, un petit groupe de citoyens a lancé un référendum contre la neuvième révision de l'AVS adoptée par les Chambres fédérales lors de la dernière session d'été... »

Précautions oratoires

Les précautions oratoires ne trompent ici personne : ce « petit groupe inattendu » répond parfaitement aux réticences affichées, semaine après semaine, par la droite helvétique contre la politique sociale menée dans notre pays. Du reste, si la SDES fustige le lancement du référendum pour des raisons de « technique législative », elle est bien d'accord sur le fond (à l'image du responsable de l'Atout).

Oui, mais...

Et cela donne une conclusion mi-figue, mi-raisin : « Il est vrai que la neuvième révision de l'AVS a été menée à chef sans que soient suffisamment prises en considération les réalités économiques et sociales actuelles. Elle reflète dans une certaine mesure la confusion qui préside à l'évolution générale de la sécurité sociale en Suisse. Pourtant, on ne saurait affirmer que le référendum permette d'écarter cette confusion. On notera toutefois que c'est la première fois depuis 1948 que le référendum est lancé contre une révision de l'AVS, ce qui ouvre de nouvelles perspectives pour les révisions ultérieures ».

Les signatures que recueille ce « petit groupe inattendu » sont donc un investissement pour l'avenir. Les manœuvres ont commencé.